

La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Ko'hav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Ki Tétzé

Et il réjouira sa femme

La paracha de la semaine enseigne l'obligation de rendre sa femme heureuse (Deut. XXIV, 5) :

« Lorsqu'un homme aura pris une nouvelle femme il ne partira pas à l'armée et on ne lui imposera aucune corvée ; il sera libre pour sa maison toute une année et il réjouira la femme qu'il aura prise. »

Cette halakha a force de loi pour la première année du mariage. Mais il y a lieu de poser la question suivante : l'obligation de rendre sa femme heureuse ne concerne-t-elle que la première année ? Pourtant, les Sages ont bel et bien insisté sur l'amour que l'homme doit porter à sa femme et sur le devoir de l'honorer et de veiller à lui faire plaisir au moment des fêtes et de lui acheter ce qu'elle aime, sans oublier les devoirs conjugaux du mari à l'égard de sa femme.

C'est dire qu'il y a, la première année, des règles spéciales, compte tenu de cette situation particulière et cela concerne l'interdiction de laisser sa femme seule même pour les besoins de la collectivité (Séfer ha-Hinoukh, mitzva 581) :

« À savoir que le jeune marié ne doit pas sortir de sa maison toute l'année, partir pour des voyages lointains ; le chef des armées ne peut pas l'enrôler de force, c'est-à-dire le forcer à partir à la guerre ou faire des travaux d'intérêt militaire, tel que la fourniture d'eau et de nourriture à ses frères, ou effectuer des travaux municipaux pour la défense passive. C'est à de sujet qu'il a été dit : on ne lui imposera aucune corvée. »

Et l'auteur de cet ouvrage de donne une précision importante sur la centralité de cette première année (mitzva 582) :

« Cela fait partie des principes fondateurs de cette mitzva que le Créateur ayant décidé de créer le monde et qu'Il désire qu'il soit peuplé de bonnes créatures nées d'hommes et de femmes qui se seront unis légitimement – les relations arbitraires étant détestables à Ses yeux – ce pourquoi Il nous a ordonné, nous le peuple qu'Il a choisi pour être appelé de Son Nom, de demeurer avec notre femme pour assurer une descendance une année

entière depuis le jour du mariage afin de s'habituer à elle et d'obtenir aussi sa bienveillance et de s'imprégner de son image et de sa conduite de sorte que toute autre femme lui devienne naturellement étrangère ; la nature veut en effet que l'on veuille et aime ce à quoi on s'est habitué et l'homme se tiendra ainsi à l'écart de toute femme étrangère et tournera son attention vers la femme qui lui convient et les enfants qu'elle lui donnera seront convenables et le monde sera plaisant aux yeux de son Créateur. »

Certes, il faut toujours réjouir sa femme, mais la portée de la première année est de développer l'amour des époux l'un pour l'autre afin de souder le couple. Faire durer, en quelque sorte, la lune de miel une année entière.

La manière dont le verset est écrit nous permet de le lire de la manière suivante : « il sera libre pour sa maison toute une année » et ensuite « il réjouira la femme qu'il aura prise » tous les jours de sa vie.